



**CONSEIL COMMUNAL**

Séance du : 28 avril 2025  
Présidence : Cédric Longchamp  
Effectif : 39  
Présents : 32

**Ordre du jour :**

1. **Appel**
2. **Approbation du PV du 9 décembre 2025**
3. **Démission d'un conseiller**
4. **Communications du bureau**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Présentation sur l'évolution financière des bâtiments**
7. **Comptes rendus des délégués aux associations**
8. **Préavis municipal 40/2025 relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'ensemble des compteurs d'eau et la mise en place d'un relevé à distance (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame, rapporteure commission infrastructure Mme Pierrette Meige)**
9. **Préavis municipal 41/2025 concernant la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) (rapporteur commission urbanisme M. Luc Bovard)**
10. **Préavis municipal 42/2025 relatif à une demande de crédit pour l'élargissement de la route Neuve à Dommartin (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame, rapporteure commission infrastructure Mme Pierrette Meige)**
11. **Divers**

À 20h00, Monsieur Cédric Longchamp souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

**1. Appel**

32 membres répondent présents à l'appel. Messieurs Fabrice Ausoni, Gerardo Campana, Patrick Gérard, Christian Manser ainsi que Madame Diane Weiss sont excusés. Messieurs José Gonzalez et Alexandre Mermoud sont absents.

**2. Approbation du PV du 9 décembre 2025**

Le Président met le PV en discussion.

Monsieur Luc Bovard demande deux modifications, d'abord au point 8 au sujet des trois types de bâtiments communaux, le 1<sup>er</sup> type concerne les bâtiments qui « ne » génèrent « pas » de revenus. Deuxièmement, plus loin dans le même paragraphe, il mentionne que les termes « coûts annuels » sont plus adéquats qu'« investissement ».

Après ces remarques, Monsieur Cédric Longchamp soumet le PV à votation. Celui-ci est accepté avec 2 abstentions.

### **3. Démission d'un conseiller**

Le Président annonce la démission de Monsieur Alister Daeppen au sein du Conseil en raison de son déménagement hors de la commune. Il donne lecture de la lettre de démission où l'ancien conseiller exprime le plaisir qu'il a eu à participer à la vie communale et l'enrichissement personnel qu'il en retire.

### **4. Communications du bureau**

Monsieur Cédric Longchamp donne la parole au Vice-Président, Monsieur Nicolas Menétrey, qui présente aux membres du conseil le projet d'effectuer le conseil du 20 septembre à la salle du Grand Conseil à Lausanne. Un budget de CHF 3'500.- sera intégré à la modification budgétaire prévue en juin. Ce montant couvrira la location d'un système de sonorisation avec régisseur, le matériel de projection nécessaire pour les présentations PowerPoint, ainsi qu'un apéritif prévu à l'issue de la séance.

À la suite d'une question de Madame Pierrette Meige, Monsieur Nicolas Menétrey précise que le matériel technique utilisé devra être celui prévu pour la salle, conformément aux conditions d'utilisation de celle-ci.

Monsieur Cédric Barde remercie le Vice-Président pour l'organisation de cette initiative. En réponse à une question qu'il soulève concernant les déplacements, Monsieur Nicolas Menétrey informe qu'aucun transport collectif n'est prévu. Il invite toutefois chacune et chacun à s'organiser afin de favoriser les transports groupés.

A la suite d'une demande de précision de Monsieur David Aubert, Monsieur Nicolas Menétrey explique que l'apéritif a été prévu pour une soixantaine de personnes, ceci comprenant une marge en plus des 40 conseillers, des membres de la Municipalité, du personnel de la commune ainsi que de l'invitation de deux députés, Messieurs Stéphane Jordan et Alexandre Berthoud.

### **5. Communication de la Municipalité**

Le Vice-Syndic, Monsieur François Guizzetti, informe que le projet de l'ASET avance. La procédure d'expropriation a été engagée, ce qui permettra de procéder prochainement à la mise à l'enquête du projet. Dans l'intervalle, l'association a rencontré les différentes communes concernées afin de préparer les conventions relatives aux passages des conduites. Il présente un plan du tracé des conduites pour la commune de Montilliez. Le trajet a été modifié au niveau de Poliez-le-Grand en raison de la présence d'un captage utilisé par les pêcheurs. Une déviation du tracé a été nécessaire pour éviter des travaux trop proches de cette installation. Le Municipal présente également le plan de la future STEP.

Monsieur François Guizzetti informe que le projet AIAE+ est actuellement en phase de collecte d'informations concernant les réseaux existants. Les aspects financiers sont en cours de définition. Une nouvelle rencontre est prévue au mois de mai.

Le Municipal présente l'état d'avancement du projet AIAE concernant la gestion des eaux pour les secteurs de Proveyse et Chardonnay-Montaubion. Une station de transformation destinée à traiter la présence de chlorothalonil sera construite à proximité de la route de Thierrens. Cette infrastructure intégrera la source de Chardonnay-Montaubion ainsi qu'un second captage permettant de récupérer un débit de 1'200 litres par minute. Des projections ont été établies jusqu'en 2040. Malgré ces aménagements, des déficits en eau sont à prévoir et devront être compensés par des partenariats avec d'autres acteurs.

Au sujet des forêts, Monsieur François Guizzetti informe que, dans le cadre du projet CO<sub>2</sub> mené par le groupement forestier, une entité régionale a été approchée pour racheter les 890 tonnes de CO<sub>2</sub> que le groupement peut fournir. Une séance est prévue à la fin du mois de mai afin de définir si elle prendra l'ensemble des crédits ou s'il sera nécessaire de faire appel à un autre partenaire.

Il signale par ailleurs une recrudescence de dépôts sauvages de déchets dans les forêts depuis le début de l'année. En revanche, il met en avant un aspect positif de la vie forestière en présentant des photos d'une portée de huit jeunes sangliers récemment observée sur le territoire communal.

Monsieur Thomas Tschudin relève une augmentation générale des incivilités, qu'il met en lien avec l'agrandissement de la commune, les tensions sur la ressource en eau, et la dégradation de l'environnement forestier. Il interroge sur l'impact de la croissance démographique sur les déficits

hydriques, ce qui est confirmé. Il demande également si les besoins liés à l'agriculture sont pris en compte dans les réflexions actuelles, la réponse est également affirmative.

A la suite d'une demande de Monsieur Didier Vautherin, le Vice-Syndic se renseignera pour organiser une présentation sur le fonctionnement des certificats CO2.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz demande si le déficit d'eau concerne uniquement Montilliez ou les 13 communes de l'AIAE. Monsieur François Guizzetti confirme que les communes partenaires sont également affectées. Une discussion s'engage concernant la possibilité d'extraire de l'eau depuis des zones plus éloignées, bien que cette solution ne semble que peu pertinente.

Monsieur Lionel Panchaud informe que la chaudière du bâtiment communal de Poliez-le-Grand a cessé de fonctionner le 12 janvier 2025. Celle-ci a été remplacée par un modèle à gaz, pour un coût de CHF 21'000.-. Une modification du budget sera soumise au Conseil au cours de l'année intégrant cet élément.

Le Municipal indique que le projet d'installation d'une alarme téléphonique pour les congélateurs, prévu au budget 2024, a été réalisé à la fin de l'année 2024. Le système d'avertissement par SMS a été mis en place afin d'alerter le personnel communal en cas de dysfonctionnement.

Monsieur Lionel Panchaud rappelle que le projet PACom a été envoyé à la DGTL pour un examen préliminaire le 29 octobre. Bien que la DGTL ait confirmé un retour début avril, celui-ci n'est toujours pas arrivé, et le projet est en attente de leur réponse. Si des corrections mineures sont nécessaires, le projet pourra passer à la mise à l'enquête. Dans le cas contraire, il faudra probablement renégocier avec le canton.

Monsieur Lionel Panchaud annonce que les époux Keller avaient initialement prévu de mettre fin au bail de l'auberge à la fin de l'année 2025. Toutefois, une opportunité les a amenés à fermer l'auberge dès le 28 mars. La Municipalité envisage désormais la possibilité d'aménager un troisième étage dans le grenier pour créer un appartement habitable, mais doit attendre l'adoption du nouveau règlement avant de pouvoir avancer. En conséquence, la sélection de l'architecte a pris du retard, et le retour de la DGTL est nécessaire avant de lancer le concours d'architectes.

Monsieur David Aubert soulève la question des aménagements dans les combles du bâtiment classé en note 2, notamment concernant les ouvertures pour l'éclairage naturel et sur la possibilité d'ajouter une lucarne dans le toit. Le Municipal répond qu'il est préférable de favoriser autant que possible les ouvertures en pignon, car la toiture présente des contraintes. Il mentionne également la possibilité d'ajouter une deuxième porte sur la terrasse. Concernant le classement en note 2, il précise que c'est le canton qui décide et que le projet devra être soumis aux monuments historiques pour validation. Un rapport a déjà été rédigé en tenant compte des souhaits exprimés, et l'objectif est de conserver l'aspect traditionnel.

Monsieur Daniel Leuba informe que le canton a décidé de revoir la loi sur les communes, une réforme qu'il ne soutient pas car elle semble favoriser uniquement les grandes communes. Le projet encourage à revenir sur la fusion des communes et introduit plusieurs nouvelles contraintes. Le projet propose également un nouveau cadre pour l'intercommunalité, avec une limitation des grandes associations en termes de communes membres. Par exemple, l'ASIRE, qui regroupe 26 communes, et l'AIAE, avec 19 communes, verraient une gestion centralisée par les sept communes les plus importantes, les autres devant signer des conventions de prestations. En réaction, 70 syndicats se sont regroupés pour faire part de leur mécontentement à la conseillère d'État et ont émis un préavis négatif. La commune a réalisé une analyse approfondie des textes de loi et estime qu'ils ne répondent pas aux besoins des communes. Une nouvelle consultation a été demandée à la conseillère d'État. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Syndic pour plus d'informations.

## **6. Présentation sur l'évolution financière des bâtiments**

Le Syndic présente la planification financière des bâtiments jusqu'en 2036, en mettant l'accent sur les enjeux du plafond d'endettement. La dette brute représente l'ensemble des emprunts contractés par la commune, tandis que la dette nette tient compte des actifs financiers disponibles pour rembourser ces emprunts. Le ratio de 250% indique que la dette brute ne doit pas excéder 2,5 fois les recettes courantes de la commune. Ce ratio est utilisé pour évaluer la capacité d'endettement d'une commune et assurer une gestion financière saine.

La Municipalité a construit sa projection en se basant sur l'hypothèse la plus défavorable (worst case). Elle suppose que certains projets de cette législature ne seront pas réalisés d'ici l'année prochaine, entraînant un report des coûts sur les deux législatures suivantes. L'ensemble des projets est pris en compte, avec l'hypothèse que 100% des besoins financiers devront être empruntés. Les autres éléments pris en compte incluent le taux d'emprunt, des exercices équilibrés, ainsi qu'un remboursement de CHF 500'000.- de la dette. Ces hypothèses permettent de projeter l'évolution des finances de la commune.

En termes d'investissements pour les bâtiments communaux, les projets envisagés sont les suivants :

- Poliez-le-Grand :
  - Grande salle
  - Collège
  - Auberge
- Dommartin :
  - Grande salle
  - Arrêts de bus
- Sugnens :
  - Station d'épuration
  - Collège
  - Grande salle
  - Battoir
- Naz :
  - Arrêts de bus

Ces investissements sont trop importants pour être réalisés en une seule fois, et le total dépasse le plafond d'endettement de la commune. L'objectif est d'étaler les investissements dans le temps pour qu'ils soient absorbables par la Municipalité. Les deux derniers grands projets, la grande salle de Sugnens et le battoir, devraient être réalisés entre 2035 et 2036, mais leur coût de plus de 8 millions de francs entraînera un dépassement du plafond d'endettement. Ainsi, la Municipalité cherche à financer certains aménagements sans recourir à l'emprunt.

Enfin, Monsieur Daniel Leuba souligne la collaboration précieuse avec la CGF dans la planification financière. Il précise que cette simulation en « worst case » vise à évaluer la situation la plus défavorable, et que des solutions alternatives pourraient améliorer cette projection.

Le Président le remercie pour ses explications et invite les membres du Conseil à poser leurs questions.

Monsieur Didier Vautherin interroge la Municipalité sur les hypothèses du scénario « worst case », en particulier concernant les investissements liés au battoir et à la grande salle de Sugnens. Il demande si ces projets ne sont envisagés que dans le cas où la commune assurerait elle-même leur transformation et leur gestion. Il souhaite également savoir ce que ces infrastructures pourraient rapporter à la commune. Monsieur Daniel Leuba répond que le battoir pourrait générer environ CHF 300'000.- de revenus annuels, et la grande salle environ CHF 600'000.-. Il soulève néanmoins la question de la faisabilité de tels investissements, même avec ces retours financiers, dans la mesure où un dépassement du plafond d'endettement de 250 % ne serait pas accepté par le canton.

Monsieur David Aubert demande si le choix des objets relève d'une analyse. Le Syndic répond à l'affirmative, précisant que la chronologie de la réfection de ceux-ci a également été examinée.

Monsieur Thomas Tschudin relève que les taux d'intérêt projetés semblent courageux et rappelle que le canton de Vaud est l'un des cantons où les impôts sont les plus onéreux.

Monsieur Fabrice Calame remercie la Municipalité pour la présentation. Il rappelle que le Conseil communal est souvent amené à prendre des décisions avec une vision partielle des finances.

Grâce à cette planification, il estime que le Conseil comprendra désormais mieux la logique globale des investissements, ce qui permettra de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Il souligne également que cela contribue à comprendre les raisons pour lesquelles la commission de gestion financière peut parfois freiner certains projets.

Monsieur Luc Bovard revient sur les réflexions évoquées en décembre dernier lors de la présentation du préavis municipal concernant l'auberge communale, notamment en lien avec les différentes catégories de bâtiments. Il évoque la possibilité d'ajouter une quatrième catégorie, à savoir les bâtiments cédés à des investisseurs via des droits de superficie. Ce modèle permettrait à la commune de percevoir une rente, par exemple CHF 1'000.- pour le battoir, tout en évitant de devoir engager des investissements. Bien que cette solution ne soit pas très avantageuse financièrement en termes de rente, elle permettrait de concrétiser des projets sans alourdir la dette communale. Monsieur Daniel Leuba précise que ce type de modèle n'a pas été intégré dans la simulation du « worst case », mais qu'il pourrait être envisagé pour certains objets.

Monsieur Lionel Panchaud souligne l'importance de conserver des infrastructures, comme une salle communale, notamment pour les activités des sociétés locales, ce qui implique des usages non rentables et donc des déficits. Madame Sandrine Picard appuie cette position, estimant qu'il serait contre-productif de privilégier des projets de logements si cela se fait au détriment des lieux de rencontre, ce qui risquerait de transformer la commune en simple cité-dortoir. Monsieur Daniel Leuba rappelle que les choix définitifs relèveront du Conseil communal. Monsieur Luc Bovard conclut en se disant surpris par certains chiffres présentés et suggère que les partenaires extérieurs pourraient également être challengés dans le cadre des réflexions à venir.

Monsieur Cédric Barde évoque l'exemple du projet Oasis à Echallens, réalisé via un droit de superficie négocié avantageusement par la commune. Selon lui, ce type de modèle pourrait générer des revenus plus importants que les montants suggérés, à condition de négocier en tenant compte de l'évolution de la région et de la valorisation attendue (par exemple avec le LEB). Il estime que le droit de superficie constitue une solution intéressante, car il permet à la commune de conserver un droit de regard, notamment sur les profils des locataires. Il met toutefois en garde contre une gestion interne des biens immobiliers, rappelant que cela requiert des compétences spécifiques et que la gérance immobilière est un métier à part entière. Monsieur Daniel Leuba précise en complément que les taux négociés par les communes dans le cadre de droits de superficie ne sont généralement pas comparables à ceux pratiqués par les acteurs privés, en raison de leur mission d'intérêt public.

Monsieur Frank-Yves Gachet s'interroge sur la planification temporelle présentée, en particulier sur le fait que certains projets sont prévus d'ici 2034. Il demande s'il serait envisageable d'étendre cette échéance plus loin dans le temps. Le Syndic répond qu'il s'agit d'une projection volontaire sur une période de dix ans afin de donner de la visibilité, mais que cette échéance n'est en rien impérative et que des ajustements sont toujours possibles en fonction des priorités et des capacités financières de la commune.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz souligne que les routes et les conduites apparaissent en bon état actuellement. Il rappelle toutefois que des travaux de réfection pourraient s'avérer nécessaires à moyen ou long terme, ce qui justifie leur prise en compte dans les postes « divers et imprévus » de la planification budgétaire.

Le Président remercie chacune et chacun pour l'ensemble des discussions ainsi que le Syndic pour ses précisions.

## **7. Comptes rendus des délégués aux associations**

AECM : Monsieur Jean-Philippe Dupraz explique que les comptes ont été présentés avec un léger déficit absorbé par les fonds de réserve. Des travaux ont dû être reportés. De manière générale, l'association présente un bilan sain avec de bonnes liquidités.

ASIRE : Monsieur Jérôme Ciocca informe que de nombreux éléments ont été discutés lors de la dernière séance, notamment l'achat d'un nouveau véhicule pour le service dentaire, le crédit de construction au collège des 3 Sapins, ainsi que les projets à Poliez-Pittet qui seront discutés dans une nouvelle séance très prochainement.

ASET : Monsieur Nicolas Mermoud annonce que les comptes 2024 ont été acceptés et que deux nouvelles personnes ont été élues au CODIR, Monsieur Sylvain Juriens ainsi que Monsieur Nicolas Mermoud au poste de Président.

Groupement Forestier de la Menthue : Monsieur Fabrice Calame relève que le budget des communes se situe en dessous des prévisions, ce qui est positif. Il informe que le garde forestier actuel prendra sa retraite en 2026, et que le poste sera donc bientôt à pourvoir.

En remplacement de Monsieur Alister Daeppen, Monsieur Cédric Longchamp informe qu'il est nécessaire d'élire deux suppléants pour l'AECM et l'ASET. Sont élus suppléants :

AECM : Monsieur Sébastien Hirschi

ASET : Monsieur Samuel Panchaud

**8. Préavis municipal 40/2025 relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'ensemble des compteurs d'eau et la mise en place d'un relevé à distance (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame, rapporteur commission infrastructure Mme Pierrette Meige)**

Monsieur François Guizzetti présente le préavis. Il précise que la gestion des éléments concernés sera reprise par l'AIAE+, ce qui implique que les communes ne seront plus en charge des auto-contrôles, de la gestion des conduites ni de la surveillance. Il procède à la lecture des conclusions du préavis.

Madame Pierrette Meige lit le rapport de la commission infrastructure qui recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Fabrice Calame donne lecture du rapport de la commission gestion et finances qui propose au Conseil de renvoyer pour étude complémentaire le préavis municipal tel que présenté, mentionnant que des installations moins onéreuses pourraient être envisagées.

Monsieur Cédric Barde interroge sur la période de mise en place de l'AIAE+. Monsieur François Guizzetti explique que c'est prévu pour 2027. Monsieur Samuel Panchaud souligne l'incertitude de l'investissement sans connaître l'avenir de l'AIAE+. Le Municipal répond que si la commune ne réalise pas les investissements nécessaires, l'AIAE+ les prendra en charge. Dans tous les cas, si la commune investit dans ce projet, l'AIAE+ remboursera ces frais au moment de la reprise de la gestion. Messieurs Daniel Leuba et François Guizzetti rappellent que l'AIAE+ est un projet incertain, et que des actions doivent être prises dès maintenant car les relevés des compteurs ne peuvent plus être assurés en l'état actuel, le personnel pour effectuer le relevé des compteurs et assurer leur gestion étant déficitaire.

Monsieur Patrice Gaudard explique qu'étant concessionnaire sur 2 communes, il remarque que les compteurs doivent être remplacés quoi qu'il arrive.

Monsieur Daniel Leuba revient sur les différents types de compteurs possibles à installer. Il précise que le système proposé est sûr et garantit la sécurité des données personnelles.

Monsieur Fabrice Calame estime que l'argument selon lequel il n'y a plus de personnel pour effectuer les relevés paraît disproportionné face au montant de l'investissement envisagé. Il rappelle que l'AIAE+ prévoit de déployer une solution d'ici deux ans, bien qu'il reste des incertitudes sur le système retenu. Il considère qu'une plateforme web sécurisée ne devrait pas coûter autant et que le prestataire informatique de la commune pourrait potentiellement la développer. Il suppose également qu'il serait possible de mandater d'autres prestataires pour effectuer les relevés.

Monsieur Thomas Tschudin regrette l'absence de variantes dans le préavis présenté. Il estime que la présence de Monsieur François Guizzetti lors de la séance avec la commission gestion et finances aurait été souhaitable pour répondre aux questions. Il évoque l'idée d'une solution hybride, combinant une plateforme informatique avec le système présenté. Monsieur François Guizzetti précise qu'il a rencontré les membres concernés après la séance et qu'il était disposé à répondre à leurs interrogations à ce moment-là. Il mentionne également l'existence d'une alternative technique basée sur des compteurs en plastique, nécessitant toutefois un remplacement complet tous les 15 ans.

A la suite d'une question de Monsieur Nicolas Menétrey, il est précisé qu'il suffirait juste de clipper le dispositif sur les compteurs.

Monsieur Nicolas Mermoud émet des doutes quant à une éventuelle économie, relevant qu'un système combinant deux types de relevés risquerait d'engendrer une complexité accrue. Il souligne que la gestion des données par le boursier ne serait pas nécessairement simplifiée dans ce cas.

Monsieur Cédric Barde souligne que les compteurs sont actuellement loués pour un montant de CHF 40.– par an, représentant environ CHF 19'000.– de revenus annuels. Il regrette que cet élément important ne soit pas mentionné dans le préavis alors qu'il contribue de manière significative à l'auto-financement de l'investissement envisagé. Il précise qu'une partie de ces revenus pourrait être affectée à l'amortissement. A la suite d'une question, Monsieur Pascal Pillonel, boursier, mentionne qu'environ 400 relevés sont effectués annuellement, dont 120 nécessitent un rappel et 60 ne donnent aucune réponse finale.

Monsieur Didier Vautherin soutient le préavis et souligne un avantage supplémentaire du système proposé : la possibilité de détecter plus facilement d'éventuelles fuites grâce au module de lecture. Monsieur François Guizzetti précise que le système n'émettra pas d'alerte automatique, mais que le propriétaire du compteur pourra, via une application, observer une consommation anormale et ainsi identifier plus rapidement une fuite éventuelle.

Monsieur Daniel Leuba rappelle le processus d'évaluation des préavis : la commission ad hoc se prononce sur l'opportunité du projet, tandis que la Commission de gestion et finances évalue ses aspects financiers. Il souligne l'importance, pour des débats constructifs, que chacun respecte le rôle qui lui incombe et prépare son travail en conséquence. Il précise également que ce n'est pas à la CGF de proposer des alternatives créatives, mais bien d'analyser les implications financières des propositions de la Municipalité.

Monsieur Nicolas Mermoud propose, lors de l'examen d'un préavis, que les différentes commissions concernées puissent se réunir conjointement avec les membres de la Municipalité en début de processus, notamment pour définir clairement les compétences de chacune des commissions sur les sujets des préavis.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Cédric Longchamp remercie chacune et chacun et clôt la discussion. Il met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à 24 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.**

**9. Préavis municipal 41/2025 concernant la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) (rapporteur commission urbanisme M. Luc Bovard)**

Monsieur Lionel Panchaud présente le préavis en expliquant qu'au final, les zones d'activité de la commune vont très peu changer. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Luc Bovard lit le rapport de la commission urbanisme qui recommande au conseil d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président les remercie et ouvre la discussion. En l'absence de questions, Monsieur Cédric Longchamp met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité.**

**10. Préavis municipal 42/2025 relatif à une demande de crédit pour l'élargissement de la route Neuve à Dommarin (rapporteur commission gestion et finances M. Fabrice Calame, rapporteure commission infrastructure Mme Pierrette Meige)**

Monsieur Xavier Gaudard présente le préavis. Il rappelle que la route a été refaite en 2020 avec l'opportunité de bénéficier de la péréquation financière avantageuse pour le financement de ce projet à ce moment-là. Le constat d'aujourd'hui montre qu'il est nécessaire d'élargir la route. Il lit les conclusions du préavis.

Madame Pierrette Meige lit le rapport de la commission infrastructures qui propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Fabrice Calame lit le rapport de la commission gestion et finances qui recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président les remercie et ouvre la discussion.

En réponse à une question de Monsieur Cédric Barde, Le Municipal explique qu'aucune expropriation de propriétaires privés n'est nécessaire. Suite à une question de Monsieur Samuel Panchaud, il précise également que le canton ne peut pas mettre son veto sur ce projet.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Cédric Longchamp remercie chacun et clôt la discussion. Il met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

## 11. Divers

Monsieur Nicolas Menétréy a été interpellé par des habitants de la commune concernant la sécurité des passages piétons empruntés par les enfants sur la route d'Echallens à Poliez-le-Grand. Ils s'étonnent que le patrouilleur soit uniquement présent devant le collège, et seulement le matin, alors que le passage situé près de la fontaine semble plus exposé au danger. Monsieur Daniel Leuba explique que l'analyse de risque réalisée a identifié un danger accru devant le collège, principalement en raison du comportement imprudent de certains automobilistes lors de l'arrêt des bus scolaires. Il souligne que les ressources disponibles sont limitées, ce qui ne permet pas d'assurer une présence à d'autres horaires ou emplacements. Le besoin de renforcer la sécurité est bien reconnu au sein de l'ASIRE. Le Syndic invite les parents préoccupés à le contacter directement pour tout complément d'information. Il précise également que des personnes intéressées à assurer la sécurité aux abords des passages piétons peuvent être partiellement engagées par l'ASIRE, à condition que le danger du secteur soit confirmé. Monsieur Samuel Panchaud relève que, malgré les lignes tracées, une proportion importante d'usagers ne respecte pas les règles en quittant les places de parc. Il interroge sur la logique qui a guidé ce choix d'aménagement. Monsieur Daniel Leuba répond qu'il n'existe malheureusement pas de solution idéale dans ce contexte, et que l'option retenue représente selon lui « la moins mauvaise » parmi les alternatives envisagées.

Madame Marta Sokol Cavin soulève un problème de sécurité à Sugnens, où il n'y a pas de passage piéton permettant de se rendre du côté du four à pain depuis la gare du LEB. Monsieur Daniel Leuba explique que l'implantation des passages piétons est régie par la DGMR, qui prend en compte un nombre minimum de traversées quotidiennes pour justifier leur mise en place. Ce n'était pas le cas pour cet emplacement. Il précise que des tentatives pour installer un passage piéton dans cette zone ont eu lieu il y a 20 ans, mais elles ont été rejetées. Il ajoute que, bien que les passages piétons augmentent la sécurité, certains sont considérés comme « sauvages » car non validés par la DGMR qui impose des critères stricts tels que l'éclairage. La commune préfère ne pas adopter ce type de solution non conforme.

Monsieur Didier Vautherin soulève une question concernant les abris PCI évoqués lors du dernier conseil. Il mentionne qu'une notice a récemment été reçue concernant les points de rencontre d'urgence (PRU), mais qu'aucune mention n'est faite des abris PCI. Il souhaite savoir qui est responsable de leur gestion et demande si des informations supplémentaires peuvent être fournies. Monsieur Thierry Gay Crosier précise que c'est le canton qui décide de la répartition des habitants dans les abris PCI, tandis que la commune est responsable de la gestion des PRU. Monsieur Samuel Panchaud distingue les abris PCI, qui sont prévus en cas de guerre, des PRU, destinés à accueillir les citoyens en cas de catastrophe de grande ampleur, tels qu'une pollution de l'eau ou un tremblement de terre. Ces points de rencontre ont été réactivés dans les cantons romands en lien avec les pénuries d'énergie. Enfin, Monsieur Daniel Leuba insiste sur la nécessité de vulgariser ces informations afin qu'elles soient bien comprises par tous.

Suite à la validation du budget 2025 dans lequel était prévu le nouvel engagement d'un agent de voirie, Monsieur Daniel Leuba annonce l'engagement de Monsieur Pierre Gretillat qui entrera en fonction le 1er juin prochain et viendra se présenter au conseil du mois de juin. Il remercie Madame Catherine Reinhard, secrétaire municipale, pour son travail dans le processus de recrutement.

Monsieur Didier Vautherin relève que les communes de Ferreyres et Bercher ont mis en place une séance d'information en lien avec la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le patrimoine arboré. Monsieur François Guizzetti explique que, pour la commune de Montilliez, l'étude est en cours et qu'une présentation sera bientôt réalisée.

Le Municipal revient sur la réfection de l'étang de Dommartin en expliquant que, malgré le fait qu'il ne soit pas situé en zone forêt, une subvention exceptionnelle de CHF 6000.- a pu être obtenue. Il informe également que les travaux portent leurs fruits car des pontes de batraciens ont d'ores et déjà été observées.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 28 avril 2025

Après ces discussions, Monsieur Cédric Longchamp clôt le conseil à 22h30 en remerciant chacune et chacun pour son investissement au sein de la commune. Le Président rappelle que le prochain conseil se déroulera le 13 juin à la salle du conseil de Poliez-le-Grand.

Le Président



La Secrétaire

A blue ink signature consisting of several sweeping, horizontal strokes.

Cédric Longchamp

A blue ink signature in a cursive style, starting with a large initial letter.

Laureen Pittet